

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 15 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi quinze avril à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle polyvalente de Chivres Val, pour sa séance (Place Lamartine, 02880 Chivres Val).

Date de la convocation :

8 avril 2022

Membres en exercice	NOMBRE DE MEMBRES		
	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	12	5	17

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mme PELLETIER Séverine, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MONTARON Philippe, Mr PAGANO Jean-Baptiste, Mr ROUTIER Thierry.

Pouvoirs :

Mr BÉZIN Jean-Marc donne pouvoir à Mr MONTARON Philippe
Mr DOGMAZ Hasan donne pouvoir à Mme PELLETIER Séverine
Mr MARCELLIN Bruno donne pouvoir à Mr ROUTIER Thierry
Mr MUTTERER Fabrice donne pouvoir à Mr ENGRAND Olivier
Mr PHILIPON Vincent donne pouvoir à ROUTIER Thierry

Secrétaire de séance : Mme PELLETIER Séverine

Ont assisté :

Commune d'Acy : Mr TOUSSAINT Bruno

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ Laurène, Mr Abou KIDIERA, Mr Romain LAUTIER

Prestations de la Centrale de Mobilité "Mobilinfos" pour le compte de la Société "Keolis Château-Thierry"	Rapport
	N°8

Par délibération N°3 du 12 Juin 2018, le Comité Syndical du SITUS a autorisé, à l'unanimité, le Président à signer une convention de mise à disposition de la Centrale de mobilité "Mobilinfos" pour le compte de la Société Keolis Château-Thierry dans le cadre de son réseau TAD pour le compte de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 août 2019.

La Société "Keolis Château-Thierry" vient de nous informer qu'elle souhaitait conclure une nouvelle convention de droit d'accès à la centrale de mobilité "Mobilinfos".

Cette convention prendra effet le 1^{er} Janvier 2022 pour une durée de 3 ans. La rémunération perçue par le Syndicat sera de 17 000 euros HT par an. Cette rémunération sera actualisée chaque année ou selon une formule à indexation prenant en compte l'évolution des coûts salariaux.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer cette convention avec la Société "Keolis Château-Thierry" dans les conditions prévues ci-dessus.

Avis FAVORABLE du bureau syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

-Autorise le Président du S.I.T.U.S à signer la convention de mise à disposition de la Centrale de mobilité "Mobilinfos" avec la Société Keolis Château-Thierry dans le cadre de son réseau TAD pour le compte de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Affiché, le 19 avril 2022
Pour extrait conforme.

Le Président,

Olivier ENJEAN

